



Conseil Général de la Commune Cuarny

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Assermentation de nouveaux membres.
4. Préavis municipal n° 9/2021 sur le budget des comptes de fonctionnement 2022 – rapport de la Commission – débat – décision.
5. Communication de la Municipalité.
6. Interventions individuelles.

Le Président, M. Raymond Morel souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Général pour ce dernier conseil de l'année et remercie les membres de la Municipalité de leur présence. Il ouvre la séance à 20h15.

M. Christian Gendroz et Mme Valérie Leu sont scrutateur et scrutatrice pour cette séance.

Point 1 : Appel

Le président annonce la démission de Mme Monique Schaer et de M. Philippe Schaer. Il passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

Sont excusé-e-s :

Mmes Patricia Cartier, Jocelyne Clausen et Yvette Morel, ainsi que M. Pierre-André Peguiron.

M. Christian Roulier est absent.

28 conseillers et conseillères sont présent-e-s sur 33 le quorum (11) est atteint.

Point 2 : Procès-verbal

Mise en votation du procès-verbal du 14 juin 2021.

Le procès-verbal du 14 octobre 2021 est accepté à l'unanimité.

Point 3 : Assermentation de nouveaux membres.

Assermentation de Mmes et MM. : Clélia Frosio, Ellen Gachet, Frédy Christin, Samir Hammami, Stephan Jauner, Laurent Knecht et Alexandre Pereira.

Le président lit le serment du Conseil Général que tous et toutes promettent de respecter.

Le nombre de membres du CG est porté à 41, dont 36 sont présent-e-s.

Le président rappelle les règles élémentaires du CG : attendre que la parole soit donnée pour s'exprimer. Dire son nom et son prénom lorsque la parole est accordée et se lever pour parler.

Point 4 : Préavis municipal n° 9/2021 sur le budget des comptes de fonctionnement 2022.

Le président donne la parole au syndic, M. Frédéric Leu et à la boursière, Mme Fabiola John qui présentent le budget des comptes de fonctionnement 2022.

Le budget 2022 présente un excédent de charges CHF 32'405.75 qui s'expliquent principalement par les chapitres :

Charges :

- 1. *Administration* : CHF 20'450.- salaires greffe/bourse, CHF 5'300.- charges sociales et LPP, CHF 5'800.- informatique.
- 5. *Instruction publiques & cultes* : enseignement primaire et transports CHF 28'000.-.
- 7. *Sécurité sociale* : participation Rymaje et Faje CHF 38'000.- pour l'agrandissement du "Château de Sable".

Revenus :

- 6. *Police* (ciblerie de Cuarny, participation du Canton et de la Commune de Pomy CHF 66'000.-)

Le budget est équilibré par un prélèvement sur le fond de réserve général constitué lors du bouclage des comptes 2020.

La boursière donne quelques explications sur les différents montants budgétés, mais il s'avère que le budget présenté comporte des erreurs.

Rapport de la Commission de gestion :

Le rapport de la Commission de Gestion, lu par sa présidente Mme Khayata-Dutoit Francine, recommande de refuser le préavis n°9/2021.

Le président remercie le syndic et la boursière et passe la parole à Mme Francine Khayata-Dutoit. Elle lit le rapport de la Commission de Gestion qui recommande de refuser le préavis n°9/2021. En synthèse, la Commission de Gestion attire l'attention des conseillers et conseillères :

- Sur l'augmentation importante des charges de l'administration communales d'environ CHF 23'600.- par rapport au budget 2021.
- L'augmentation du prix de l'eau n'a pas été intégrée au budget.
- Le budget du projet d'agrandissement du "Château de Sable" et le calcul de la répartition du déficit n'est pas clair ; la Commission de Gestion n'a pas pu se positionner.

La Commission de Gestion demande que la votation s'effectue à bulletin secret.

Mme Francine Khayata-Dutoit souligne que le préavis ne peut pas être accepté puisque les chiffres mentionnés ne sont pas les mêmes que ceux dans le budget effectivement présenté.

Remarques importantes concernant le budget 2022 :

8. Services des eaux :

Le prix de l'eau devra être augmenté. Le syndic informe que la Commune doit continuer d'acheter de l'eau à Sagenord à cause de la pollution des sources. Le nouveau prix de vente de l'eau de Sagenord est de CHF 1.90 par m³. La Municipalité propose d'augmenter le prix de l'eau consommée de 90cts le m³, amenant à un prix de CHF 2.- par m³. Ceci correspond au seuil maximum fixé par le CG dans sa séance du 16 octobre 2017 (Art. 5 de l'annexe au règlement sur l'eau). Cette différence de 10cts par m³ permettra de réalimenter le fond de réserve. En effet, Ce dernier se retrouvera épuisé (de CHF 36'084.87.- à 84.87) selon la prévision pour 2022.

Les questions posées en rapport aux *services des eaux* :

M. Quentin Hostettler demande comment cette différence s'explique.

M. Jérémie Cartier, Municipal des eaux explique que Cuarny a le prix d'achat de l'eau dans les moins cher des environs, et que celui-ci est resté fixé à CHF 1.10 pendant de nombreuses années, alors que le tarif de Sagenord était déjà à CHF 1.60/m³ en 2021 et qu'il passera à CHF 1.90/m³ en 2022. De plus, le prix au mètre cube ne prend pas en compte les frais d'entretien et de services ainsi que les autres frais annexe. Ainsi, le coût réel estimé est de CHF 2.90/m³ pour un approvisionnement 100% de Sagenord et de CHF 2.40/m³ si une partie de l'eau provient des sources. Le fond de réserve qui permettait d'éponger cette différence s'est épuisé.

M. Frédéric Leu, le syndic, ajoute que la Commune aurait pu passer directement le prix de l'eau de CHF 1.10/m³ à CHF 1.60/m³ au passage de l'approvisionnement à Sagenord ce qui aurait évité cette rapide augmentation.

M. Pierre-Alain Roulier demande quand est-ce que la Commune pourra récupérer les sources.

M. Jérémie Cartier montre les photos des travaux pour la pose de la chambre de rassemblement qui sera complètement installée prochainement. Néanmoins la station de pompage devra être remise aux normes sanitaires actuelles. Le projet devrait être lancé cette année. Si tout se passe bien et que le volume des sources est suffisant, il serait possible que Cuarny puisse s'approvisionner à hauteur de ~40% grâce aux sources.

Le syndic ajoute que le projet pourrait être rediscuté dans un prochain Conseil, si le débit des sources est insuffisant dans la chambre de rassemblement, ou si le coût final pour les habitants est trop élevé.

M. Pierre-Alain Roulier demande qui couvrira la différence. Le prix de l'eau passera à CHF 2.-/m³ mais le prix réel estimé est de CHF 2.40/m³.

M. Jérémie Cartier explique que CHF 2.-/m³ est le prix maximum fixé par la Commune en 2017, il n'est pour le moment pas possible de demander plus. Le déficit sera encore couvert cette année par le fond de réserve mais le règlement sur l'eau devra être réadapté.

M. Alexandre Reimao demande pourquoi les recettes budgétées diminuent si le prix de l'eau est augmenté.

Il s'agit effectivement d'un oubli.

Mme Nicole Bangert demande ce que signifie « prélèvement financier » au chapitre *services des eaux*.

Mme. Fabiola John, la boursière, explique que dans le budget, les montants des charges et des revenus doivent être équilibrés. Le prélèvement financier indique que les charges sont supérieures aux revenus et que la différence est prélevée dans les réserves. Néanmoins, pour les *services des eaux*, les revenus ne couvrent plus les charges depuis 2 ans, ainsi, si les comptes suivent le budget, le prélèvement financier de CHF 36'000.- épuisera la réserve qui s'élève actuellement à CHF 36'084.87.

5. *Instruction publique et cultes* :

Le coût total de l'écolage et du transport est de CHF 136'967.-. Ce montant est relatif à l'augmentation du nombre d'élèves habitant à Cuarny (6 de plus) et par l'augmentation du prix par élèves de CHF 499,15.

Mme Laure Christin, Municipale des écoles, explique que l'Apajym (Association pour des Places d'Accueil de Jour d'Yvonand-Menthue) a été dissoute le 9 décembre 2021 pour être intégrée au RYMAJE (Réseau d'Yvonand-Menthue d'Accueil de Jour des Enfants). L'Apajym comportait deux petites structures : le "*Château de Sable*" et "*Les Castors*". À la suite de la démission avec effet immédiat des 5 membres élus, M. Martin Schnorf, Municipal du social et des écoles à Yvonand a repris les rênes de l'opérationnel de l'Apajym. Il demande aux communes de la tolérance pour son début de fonction.

Concernant l'augmentation des charges pour RYMAJE, Mme Laure Christin rapporte qu'en 2020, 20 enfants de Cuarny fréquentaient les structures d'accueil, représentant 10% de la totalité des enfants du "*Château de Sable*". Comme la répartition se fait sur le nombre d'enfants ; plus il y a d'enfants, plus le budget augmente.

Les questions par rapports au chapitre *instruction publique et cultes*.

M. Quentin Hostettler mentionne qu'un foyer ne peut plus se contenter d'un unique salaire ; se retourner vers les structures d'accueil est une obligation. Il demande si la Commune arrive à se projeter par rapport à cette participation.

Mme Laure Christin répond que tout n'est pas encore clair, mais que M. Martin Schnorf s'est proposé de venir donner des explications.

Mme Francine Khayata-Dutoit a rencontré M. Martin Schnorf dans le cadre de son travail pour la Commission de Gestion. Elle rapporte que le déficit prévu augmentera d'année en année. Le salaire des collaborateurs représente 90% du Budget. La CCT du canton de Vaud prévoit des augmentations récurrentes des salaires : chaque année. Le budget n'avait pas été fait par RYMAJE, mais par l'Apajym et les informations transmises à ce jour ne sont pas claires.

M. Joe Gendroz membre de la Commission de Gestion trouve injuste que les enfants de maintenant paient pour les enfants du futur. Les enfants de Cuarny représentent 10% de la fréquentation totale du “Château de Sable”, mais d’ici 1-2 ans les mêmes enfants seront à l’école. De plus, lors de la vérification des comptes, il trouvait une différence de CHF 30'000.- Aucune explication satisfaisante n’a pu justifier cet écart.

Le syndic répond qu’il y a en effet un manque de contrôle sur le budget de RYMAJE et remercie la Commission de Gestion pour le gros travail accompli sur la vérification du budget.

Le président remercie les membres de la Commission de Gestion pour leur travail, la Municipalité pour les réponses apportées et les conseillers et conseillères pour leurs questions.

En cas de refus du budget 2022, une séance exceptionnelle du CG devra se tenir pour tout investissement. La Municipalité et le Bureau du Conseil propose aux conseillers et conseillères de faire une séance entre fin janvier et mi-février afin de repropose le budget corrigé et de faire venir pour l’occasion M. Martin Schnorf pour qu’il donne plus d’explications concernant le budget de RYMAJE, le tableau de répartition du déficit et la répartition de l’agrandissement du “Château de Sable”.

Mise en votation du Préavis n°9/2021 : bulletin secret.

Acceptations : 5, Refus : 29, Abstentions : 2

Le préavis n°9/2021 est refusé.

Point 5 : Communications de la Municipalité.

Le président passe la parole aux membres la Municipalité.

M. François Capt Municipal des routes et des forêts rapporte que la Municipalité a contacté différentes sociétés privées spécialisées pour répondre à l’interpellation du 14 octobre 2021 au sujet des toilettes pour l’abri du Montélaz. Différents devis seront proposés à la Commission Permanente. Les solutions proposées sont des toilettes chimiques ou compostables avec un emplacement annuel ou saisonnier (mars-octobre). Les cabinets pourront être soit des modules simples, déposés à même le sol ou plus élaborés avec des bacs compostables. Diverses propositions pour leur accès sont envisageables ; clés remises aux habitants de Cuarny qui réservent l’abri ou libre accès. Ceci influencera la fréquence d’entretien à savoir que la Commune n’a pas d’employé pour cette tâche.

M. François Capt explique que le canton souhaite que la superficie des triages augmente à 1000 hectares. L’union forestière de Cuarny était membre du triage du Sauteruz, mais le triage va être démantelé à la suite du départ du garde forestier Michel Denis qui prend sa retraite. L’Union forestière de Cuarny va rejoindre le centre de triage d’Yverdon et Yvonand au 1^{er} janvier 2022. Le nouveau garde forestier sera M. Philippe Perey qui a son bureau à Villars-Epeney.

M. Jérémie Cartier répond à la question de Mme Nicole Bangert du 14 octobre 2021 au sujet de l’intégration de la décroissance dans le Plan Directeur Régional. La décroissance n’a pas été intégrée comme ligne directrice à suivre, néanmoins tous les projets qui ont une visée

écologique et suivant un plan de développement durables seront privilégiés et leur application sera facilitée.

M. Jérémie Cartier rappelle que M. Eric Peguiron prend sa retraite. Il sera remplacé par M. Jean-Michel Germanier. La nouvelle signalétique a été installée, si le gardien n'est pas présent, les panneaux aideront les habitants pour le tri.

M. Julien Correvon Municipal des bâtiments annonce que l'éclairage de l'église a été changé. Le plancher de la salle de classe sera certainement changé prochainement.

Mme Laure Christin montre les photos de la salle triple qui sera opérationnelle à la rentrée.

Mme Fabiola John, la boursière, indique que les factures seront dispatchées (eau-déchet-électricité) il n'y aura plus un seul bulletin de versement, mais plusieurs factures. On passera à la facture QR en octobre 2022.

Le Syndic, au nom de la Municipalité remercie Mme Jocelyne Clausen pour les magnifiques décorations qu'elle a faites à la place de la fontaine.

Le Président remercie la Municipalité et les félicite pour ce début de nouvelle législature.

Point 6 : Interventions individuelles.

Le président passe la parole aux conseillers et conseillères.

M. Pierre-Alain Roulier signale qu'en début de législature, le CG doit se prononcer sur l'autorisation de plaider, le droit d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles et sur les autorisations accordées à la Municipalité pour l'aliénation et l'acquisition d'immeuble.

Le syndic acquiesce et prend note de mettre ces points à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Pierre Briand remercie pour les nouvelles adresses mails (president-cg@cuarny.ch et secretaire-cg@cuarny.ch).

M. Pierre Briand demande si le « Chouette-Info » pourrait revenir à un format A5, livret recto-verso.

Le syndic lui répond positivement.

M. Willy Dutoit demande que les PV soient également en recto-verso.

Michèle Gendroz, la secrétaire explique n'avoir pas réussi à arrêter l'impression lorsqu'elle s'est aperçue que le PV n'était pas en recto-verso et promet de vérifier correctement avant de lancer l'impression la prochaine fois.

M. Quentin Hostettler remercie que sa remarque lors de la séance du 14 octobre 2021 ait bien été prise en compte : le « Chouette-Info » mentionnait la date de la séance actuelle. Il propose de mettre également le nom des représentants des commissions et du Bureau du Conseil sur le site internet afin que les nouveaux habitants et membres du conseil puissent se repérer.

L'idée est approuvée.

M. Frédy Christin demande pourquoi la séance ne peut pas se tenir à Cuarny.

Le syndic lui répond qu'il n'est pas nécessaire d'être vacciné pour participer au CG, le masque doit être gardé et les distances respectées. Malheureusement la salle de Cuarny ne permet pas de se conformer à cette règle.

Le président ajoute qu'il y a des prescriptions à tenir. Aucun risque ne doit être pris.

Il n'y a plus d'intervention.

Le président remercie les membres du Conseil Général et la Municipalité de s'être déplacé-e-s, leurs souhaite de belles fêtes de fin d'année et clôt la séance à 22h08.

Pour le Bureau du Conseil Général

Le président

Raymond Morel

La secrétaire

Michèle Gendroz